

# Votre méthode de révision

Par Wendy, le 12/09/2010 à 13:49

Bonjour tout le monde,

Voilà, je vais entamer ma "deuxième première année" tout en aillant beaucoup travailler l'an dernier. Alors je me dis que je n'ai peut être pas la bonne méthode. Pour faire simple, j'ai besoin de conseil... Comment travaillez vous? Je veux assurer mon année.

Merci beaucoup de votre aide

# Par Stigma, le 12/09/2010 à 14:10

En première année, le plus difficile, c'est d'acquérir la méthodologie du cas pratique, du commentaire d'arrêt et de la dissertation juridique. Il existe pas mal de bouquins qui traitent de ça, du type "réussir son droit" ou ce genre là. Ca peut ne pas être mal d'investir dans un bouquin d'annales corrigées, en droit de la famille ou droit des biens par exemple, pour se faire les dents. Je ne sais pas dans quelle fac tu es, mais certaines sont membres de l'UNJF (université juridique en ligne) : sont alors disponibles (via l'ENT) des cours entiers, des quizzs, et une méthodologie complète des différents exercices qu'on te demande. Egalement, Akhela a rédigé sur juristudiant.com (le site, pas le forum) une méthodo du cas pratique qui m'a semblé pas mal du tout.

Pour ce qui est des révisions, je ne pense pas avoir la meilleure méthode (si tant est qu'il en existe une : là dessus, on est tous différents), mais elle fonctionne pour moi (et pour d'autres je pense, puisqu'elle est assez répandue) : je prends mes cours et je fais des fiches synthétiques, en n'y inscrivant que ce qui me semble essentiel et en réduisant la taille au possible (avec des hiéroglyphes si besoin est) : le contenu est quasi-identique, in fine, à celui du cours, le plan est apparent mais le volume final est réduit à 6 ou 7 feuilles. C'est 'achement plus simple à retenir quand ça tient en moins de caractères, ça aide à la mémoire visuelle. Et puis comme j'ai déjà passé pas mal de temps sur le cours, fait un travail de relecture et d'identification des points importants, ça facilite la mémorisation. Après avoir relu et appris toutes mes fiches sur une matière donnée, je demande à quelqu'un (généralement, ma compagne) de me donner des intitulés du cours : à moi, alors, de lui expliquer ce que ça raconte. Au final elle n'y pige pas grand chose, mais ça marche bien pour moi. Eventuellement, quand la matière me pose problème, je fais quelques annales... j'me souviens que je pigeais rien (mais rien de rien) aux successions : j'ai passé une journée à faire des cas pratiques (et à les confronter aux corrigés) et j'ai réussi à avoir une super bonne note (ce qui était vraiment pas gagné d'avance). Sans cette journée, je pense que j'aurais pas dépassé 8. Il m'est arrivé la même chose en fiscal, matière que j'exécrais jusqu'alors (et que

la collection de cas pratiques m'a fait aimer - et quand on aime ce qu'on fait, on est meilleur !). J'pense que c'est en pratiquant et en cherchant qu'on apprend le mieux : si un prof me donne un point de droit, j'l'enregistrerai moins bien que si j'ai passé 10 minutes à feuilleter un bouquin pour trouver la solution.

## Par alex83, le 12/09/2010 à 15:02

Salut,

En fait, il y a deux façons différentes de travailler : d'une part, les révisions des matières fortes qui demanderont une vraie réflexion avec donc souvent : des commentaires, des dissert., cas pratique etc ; et d'autre part, les révisions des matières moins importantes pour lesquels les partiels sont parfois des questions de cours plus ou moins simples, plus ou moins précises.

Dans le premier cas, il ne faut pas se contenter d'apprendre le cours. Je dirai même que c'est parfois néfaste de trop les connaitre par cœur. Puisque ce n'est pas ce qui est demandé. Souvent, une partie du cours est concernée, et le reste du travail est à faire en s'appuyant sur les codes et l'arrêt en lui même... Ainsi, regarder les annales, essayer de les faire, suivre l'actualité juridique au cas où il se passerait quelque chose d'important qui serait susceptible de tomber le jour du partiel, lire des bouquins traitant du sujet pour étayer ses connaissances, faire des cas pratique, venir voir les question posés par d'autres étudiants en droit sur les forum juridique et tenter d'y répondre, voire, poser des question, etc. sera plus efficace.

Dans le second, la technique du "par cœur" est plus pertinente et souvent incontournable. Dans ce cas, ficher, ficher et encore ficher. Je sais que ça ne plait pas à tous les profs : certains nous disent que le fichage entrainent un fichage de fiches et qu'au final on loupe les passages importants mais bon ça c'est selon la qualité de tes fiches en fait... Toujours avoir le plan apparent sur les fiches pour ne rien oublier... Et toujours pareil, essayer de se documenter, lire régulièrement les cours pour les "pré-intégrer".

Voilà, tout cela n'engage bien sûr que moi mais c'est ma vision des choses.

:wink:

Bonne chance pour ta deuxième année Image not found or type unknown

## Par Stigma, le 12/09/2010 à 15:49

Alex83, tu m'as fait penser à un truc. Dans la fac dans laquelle je suis (et à voir ton pseudo, dans laquelle tu seras peut-être à l'avenir), le "par coeur", dans une certaine mesure, est inévitable, puisque les codes nous sont interdits en examen. Mais il faut aussi apprendre à s'en servir et à les lire, c'est très important : post-its, repérage des jurisprudences qui suivent les articles (ça permet d'éviter le "par coeur" : nombre de solutions y figurent), etc. Si t'as le droit de les consulter en partiel, savoir s'en servir est quand même un atout considérable.

#### Par Yn, le 12/09/2010 à 16:08

Pour ma part, je pense que la réussite en droit passe par deux étapes : le rabâchage et la réflexion. Contrairement à [i:wfvpofme]alex83[/i:wfvpofme], je ne suis pas sûr que "trop de par cœur tue le par cœur". L'apprentissage des cours constitue la base : tout étudiant en droit, même ceux qui se plantent, connait généralement bien son cours. La différence se joue essentiellement sur l'utilisation de des connaissances, c'est-à-dire la réflexion, ce qu'il est possible d'en tirer.

La première étape n'amène que peu de développement, il suffit simplement d'apprendre (j'y reviendrai). Pour développer la réflexion juridique, il est important de bien connaître l'intégralité de son cours pour réaliser des parallèles, comparer certains points, etc. afin de pouvoir construire un raisonnement qui tienne la route. Personnellement, mon véritable déclic est venu lorsque j'ai commencé la lecture des notes doctrinales.

Je pense que lire les notes réalisées par des profs est une très bonne chose car tu disposes d'un exemple concret. Même si tu ne comprends pas tout, tu pourras voir la logique général du commentaire, la méthode d'employée pour réaliser un bon commentaire, la manière de raisonner, les critiques à apporter, le style d'écriture, etc. Grâce à internet et ton numéro étudiant, tu peux accéder gratuitement à des sites comme Dalloz.fr, Lextenso.fr, etc.

Concernant la méthode de travail à proprement parler, je prends mes cours à l'ordi, je les fiche, toujours à l'ordi, sous forme de tiret avec des sous-tirets, sous-sous-tirets pour n'avoir que l'essentiel, avec généralement : le principe (les conditions, les caractères, les arrêts importants, etc.), les exceptions et éventuellement les positions doctrinales. (je peux t'envoyer un exemple pour que tu aies un aperçu).

Pour finir, il n'y a rien de catastrophique dans le fait de doubler sa L1. Si ton problème est uniquement d'ordre méthodologique, tu devrais pouvoir le corriger en lisant la doctrine et surtout en t'entraînant à rédiger les commentaires ou autres exercices que l'on te donne à faire en TD.

:wink:

Bonne lecture de mon pavé. Image not found or type unknown

#### Par alex83, le 12/09/2010 à 21:02

@ Stigma : dans ma fac le code civil était autorisé en droit privé en première année. De même en deuxième.

Et heureusement car produire un commentaire d'arrêt sans code =S Je ne préfère même pas y penser =/ Je ne suis pas sûr d'en être capable :O

## Par Wendy, le 13/09/2010 à 14:38

Dans un premier temps, merci beaucoup de m'avoir répondu si vite. Au second semestre de ma "première première année", j'ai fais des fiches. Mon problèmes c'est que j'ai l'impression que tout est important sinon le prof ne le mentionnerait pas dans son cours, alors soit j'ai l'impression de passer à côté soit je recopie tout et à la limite ça ne me sert à rien...

Je ne sais plus quoi faire, j'apprends certaines "phrases clefs" par coeur, comme les définitions mais vraiment je ne me vois pas apprendre 100 pages par matière par coeur... Est-ce que selon vous recopier plusieurs fois mes cours serait une perte de temps?

Ensuite, j'approfondis mes cours avec des manuels, par exemple je fais des recherches sur les juristes nommés dans le cours. J'aimerais vraiment avoir la bonne méthode, celle qui fera que je ne passerais pas des heures et des heures à travailler pour obtenir une année finalement médiocre...

# Par Stigma, le 13/09/2010 à 20:30

[quote="Wendy":16tfdv20]Dans un premier temps, merci beaucoup de m'avoir répondu si vite. Au second semestre de ma "première première année", j'ai fais des fiches. Mon problèmes c'est que j'ai l'impression que tout est important sinon le prof ne le mentionnerait pas dans son cours, alors soit j'ai l'impression de passer à côté soit je recopie tout et à la limite ça ne me sert à rien...

Je ne sais plus quoi faire, j'apprends certaines "phrases clefs" par coeur, comme les définitions mais vraiment je ne me vois pas apprendre 100 pages par matière par coeur... Est-ce que selon vous recopier plusieurs fois mes cours serait une perte de temps?

Ensuite, j'approfondis mes cours avec des manuels, par exemple je fais des recherches sur les juristes nommés dans le cours. J'aimerais vraiment avoir la bonne méthode, celle qui fera que je ne passerais pas des heures et des heures à travailler pour obtenir une année finalement médiocre...[/quote:16tfdv20]

Recopier les cours tel quel ne sert à rien. Les synthétiser, si : ça t'oblige à relire l'ensemble mais aussi à comprendre, à identifier les points importants, à bien saisir la structure du cours avec un plan plus apparent (tu peux aussi te faire un plan à part avec seulement les titres des parties sans leur contenu). Autre chose : c'est 'achement bien de suivre le cours attentivement, sans discuter pendant que le prof expose son cours... sans t'accuser particulièrement j'sais que ça arrive beaucoup en 1e année (de moins en moins par la suite). Il arrive que des développements "hors dictée" qui éclairent le cours d'un jour nouveau et permettent de saisir les difficultés passent à la trappe à cause des voisins. Et c'est sympa aussi d'essayer de synthétiser, dans une certaine mesure, dès la prise de notes. C'est pas toujours évident quand on sort du lycée...

Mais vraiment, le plus important en L1, je pense, c'est l'apprentissage de la méthodologie des différents exercices juridiques et l'acquisition du fameux "raisonnement juridique". Syllogisme juridique, plan en deux parties, lecture d'un arrêt, utilisation d'un code... tout ça doit s'apprendre en L1 et quand on a compris comment tout ça fonctionne, tout paraît beaucoup plus simple. Et pour ça, rien ne vaut la pratique. Si les TDs ne suffisent pas, un bouquin

d'annales corrigées sur lequel s'exercer est le support rêvé.

Une recherche sur les juristes cités dans ton cours en tant que tels ne sert à rien. Sur leurs théories, tu peux te contenter de ce qui sera écrit dans un manuel de L1, ou dit dans ton cours. En revanche, ce qui peut être sympa, c'est de chercher avec les outils que ta fac met à disposition sur l'ent (toutes les facs le font maintenant : dalloz.fr, doctrinal plus, lexinexis...) les commentaires qui ont pu être faits des arrêts que tu dois étudier en TD (il arrive aussi que les plaquettes de TD contiennent des articles de doctrine : c'est bien de les lire). Pas la peine pour autant d'y passer des heures : il est fort possible que tu ne comprennes pas tout ce qui y sera écrit et que tu t'embrouilles un peu en les lisant (c'est normal en L1), mais y jeter rapidement un oeil donne une bonne vision de ce que doit être le commentaire juridique. Plus tard dans ton cursus, ces mêmes articles pourront t'être d'une aide précieuse... je pense que c'est sympa de se familiariser avec assez tôt.

Il me semble que je citais dans un précédent message une méthodo de Akhela sur le commentaire d'arrêt : mea culpa, c'est Talion qui l'a rédigée :

http://site.juristudiant.com/Methode-du ... arret.html

Tu trouveras des aides méthodologiques ici : http://site.juristudiant.com/-Methodologie-.html

# Par Wendy, le 16/09/2010 à 10:18

Je suis attentive en cours, d'une parce que je le veux et de deux même si javais envie de papoter je n'aurais pas le temps étant donné la masse de notes qu'il faut prendre... Et je ne supporte pas les pipelettes. Hier encore une fille à côté de moi se faisait la manucure... Je me demande bien ce qu'elle faisait là. Enfin bref.

Pour le "peu" de cours qu'on a eu depuis lundi, je suis plutôt contente de mon travail parce que j'intègre bien le cours, faut dire que je passe beaucoup de temps dessus et puis surtout c'est pas l'inconnu pour moi, je connais déjà une grande partie du cours alors c'ets plus facile.

Par contre, j'ai un problème avec mon cours de relations internationales... Notre cours ne comporte pas de plan, il lance des idées au hasard comme ça, et il n'y a aucun rapport entre deux phrases qui se suivent. De plus, on ne sait même pas quand il nous parle de son cours et quand il nous parle de sa vie... Je sais que ça parle beaucoup d'actualité, mais il y a quand même un cours normalement... Alors je me suis achetée un bouquin, le problème c'est que j'ai peur de travailler sur quelque chose qu'on ne verra jamais avec notre prof et que du coup j'aurais appris tout ça pour rien parce que ca ne tombera pas au partiel...

## Par Scrat30, le 10/10/2010 à 18:51

[quote="Wendy":2lbn9biu]Alors je me suis achetée un bouquin, le problème c'est que j'ai peur de travailler sur quelque chose qu'on ne verra jamais avec notre prof et que du coup j'aurais appris tout ça pour rien parce que ca ne tombera pas au partiel...[/quote:2lbn9biu]

Ce que tu peux faire c'est de comparer le cours que le prof te donne avec le contenu de ton livre (les grandes notions, thèmes ...) de toute façon je pense pas qu'il existe 36.000 relations

internationales

:lol:
Image not found or type unknown